

## CONSEIL PROVINCIAL

### Réunion publique du 21 octobre 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Victor MASSIN siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Il est constaté par la liste des présences que 74 membres assistent à la séance.

#### Présents :

Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

#### Excusés :

M. Michel FORET, Gouverneur, MM. M. Paul-Emile MOTTARD (PS) et M. Julien MESTREZ (PS), Députés permanents.

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Jean-Robert COLLAS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Johann HAAS (CSP) et M. Joseph MOXHET (PS).

## **I LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2005.**

Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2005.

### **II DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.**

**LES BÂTIMENTS, VOIRIES ET COURS D'EAU  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/12)**

*(Continuation de la discussion)*

*L'Assemblée entend, de la tribune, MM. Claudy MERCENIER et Charles VOLONT*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*De la tribune, au nom de la Députation permanente, M. Georges PIRE, Député permanent, donne la réponse à la question posée sur ce rapport d'activités.*

*En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2004-2005 relatifs aux Bâtiments, Voirie et Cours d'eau.*

**LA CULTURE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/04)**

**LA JEUNESSE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/06)**

**LE LOGEMENT  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/08)**

*M. le Président rappelle que la discussion générale sur ces trois dossiers a été déclarée close mercredi et que la réponse de la Députation permanente sera donnée le lundi 24 octobre par M. Paul-Emile MOTTARD, Député permanent et par M. Olivier HAMAL, Député permanent, en ce qui concerne le logement*

**L'INTRANET  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/14)**

**L'ENSEIGNEMENT  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/09)**

*M. Jean-Claude MEURENS, Président, rappelle que la discussion générale a été déclarée close hier et que la réponse de la Députation permanente sur ces points de l'ordre du jour est prévue pour la séance du mardi 25 octobre.*

**LA FORMATION ET LES CENTRES PMS  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/10)**

*(Continuation de la discussion)*

*L'Assemblée entend, de la tribune, MM. Jean SMETS, Gérard GEORGES, Mmes Nicole DAHNER, Anne-Marie PERIN et M. Miguel FERNANDEZ*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour sera donnée le mardi 25 octobre.*

**LES PRÊTS D'ÉTUDES  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/11)**

*De la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER fait rapport sur ce point au nom de la 6<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance du rapport.*

*La discussion générale est ouverte.*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*En conséquence, l'Assemblée a pris acte du rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir sur les Prêts d'études.*

**SERVICES PROVINCIAUX :  
MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES  
TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE RÉAFFECTATION DE TROIS MAISONS POUR  
L'IMPLANTATION DES CENTRES PMS I, PMS II ET PSE I DE VERVIERS  
(DOCUMENT 05-06/31)**

*De la tribune, M. Théo BRUYERE fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.*

*Votent POUR : les groupe PS, MR et ECOLO*

*S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Revu sa résolution du 23 décembre 2004 adoptant le cahier spécial des charges appelé à régir, par voie d'adjudication publique, les travaux de restauration et de réaffectation de trois maisons pour l'implantation des centres P.M.S. I, P.M.S. II et P.S.E. I de Verviers, estimés à 338.388,16 € HTVA, soit 409.449,67 € TVAC ;*

*Considérant qu'il s'est avéré opportun de réexaminer le principe de cette opération en y incluant, dans une deuxième phase, la localisation du PSE II dans une annexe à construire à l'arrière de ces bâtiments ;*

*Attendu dès lors que le projet précité a dû être revu en conséquence ;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans, modifiés, constituant les conditions du marché, maintenant estimé à 352.979,08 € HTVA, soit 427.104,69 € TVAC ;*

*Attendu que cet investissement sera financé par le crédit figurant à l'article 706/20300/273000 du Budget pour l'exercice 2005 ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;*

*Décide :*

**Article 1er** *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de restauration et de réaffectation de trois maisons pour l'implantation des centres P.M.S. I, P.M.S. II et P.S.E. I de Verviers, estimé à 352.979,08 € hors T.V.A, soit 427.104,69 € T.V.A. comprise.*

**Article 2** *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de cette entreprise sont approuvés.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX :**

**MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA RÉNOVATION ET LE PLACEMENT D'ASCENSEURS AU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE (LOT 9) (DOCUMENT 05-06/32)**

*De la tribune, Mme Christelle WALTHERY fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de renouvellement d'un ascenseur et d'installation d'un ascenseur panoramique dans le cadre de la rénovation du Musée de la Vie Wallonne ( lot 9) ;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché;*

*Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;*

*Attendu que les crédits sont inscrits au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2005.*

*Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 26 septembre 2005 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par la Députation permanente ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 relative à la passation des marchés publics et ses arrêtés subséquents;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48, et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;*

*Décide*

**Article 1er** *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation au Musée de la Vie Wallonne – Remplacement de l'ascenseur existant et installation d'un ascenseur panoramique - estimée à 166.485,00 € hors T.V.A., soit 201.446,85 € TVA comprise.*

**Article 2** *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX :  
MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES  
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION (LOT 1 : GROS ŒUVRE ET PARACHÈVEMENTS)  
POUR LE DÉPISTAGE MOBILE – SERVICE DES CARS À GRÂCE-HOLLOGNE  
(DOCUMENT 05-06/33)**

*De la tribune, M. Marcel STIENNON fait, en l'absence de M. Antoine NIVARD, rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux de rénovation et d'extension des bureaux (lot 1 : gros-œuvre et parachèvements) de l'immeuble sis rue de Wallonie, n°26, à 4460 Grâce-Hollogne pour un montant estimatif de 600 693,11 euros, hors T.V.A., soit 726 838,66 euros, T.V.A. comprise ;*

*Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de la rénovation de l'immeuble précité pour les besoins du dépistage mobile – service des cars ;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions du marché ;*

*Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;*

*Attendu que le crédit nécessaire au financement de ce marché est inscrit au budget extraordinaire de 2005 ;*

*Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 26 septembre 2005 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par la Députation permanente ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;*

*Décide*

**Article 1er** *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation et d'extension des bureaux (lot 1 : gros-œuvre et parachèvements) de l'immeuble sis rue de Wallonie, n°26, à 4460 Grâce-Hollogne pour un montant estimatif de 600 693,11 euros, hors T.V.A., soit 726 838,66 euros, T.V.A. comprise.*

**Article 2** *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX :  
MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA  
CONSTRUCTION DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES  
PUBLICS – LOT « PARACHÈVEMENTS »  
(DOCUMENT 05-06/34)**

*De la tribune, Mme Marie-Noëlle MOTTARD, fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire dans le cadre de la construction de l'Institut de Formation des Agents des Services publics de procéder à la réalisation, des travaux de parachèvements, estimés à 1.369.440,58 Euros hors T.V.A., soit 1.657.023,10 euros T.V.A. comprise ;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché;*

*Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution de ce marché ;*

*Attendu qu'un crédit de 2.500.000,00 Euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2005 en faveur du financement de ces travaux ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;*

*Décide*

**Article 1er** Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif aux travaux de parachèvement, estimés à 1.369.440,58 euros hors T.V.A. soit 1.657.023,10 euros T.V.A comprise de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics.

**Article 2** Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

**Article 3** Expédition de la présente résolution sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé des Pouvoirs locaux, Direction générale des Pouvoirs locaux, rue Van Opré 91 à 5000 JAMBES/NAMUR, en vue de l'obtention des subsides.

En séance à Liège, le 21 octobre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

**SERVICES PROVINCIAUX :**  
**MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA RÉHABILITATION DES LOCAUX DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE**  
**LOT 1 : ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL ET PARACHÈVEMENTS**  
**LOT 2 : ÉLECTRICITÉ**  
**LOT 3 : CHAUFFAGE ET VENTILATION**  
**(DOCUMENT 05-06/35)**

De la tribune, M. Théo BRUYERE, fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des lots 1 (assainissement général et parachèvements), 2 (électricité) et 3 (chauffage et ventilation) des travaux de réhabilitation des locaux du bâtiment occupé par l'Administration Centrale Provinciale, estimés respectivement à 891.608,78, 749.930,00 et 286.410,00 € hors T.V.A. ;

Vu les cahiers spéciaux des charges et les plans fixant les conditions de ces marchés ;

Considérant que trois adjudications publiques peuvent être organisées en vue de l'attribution de ces marchés ;

Attendu qu'un crédit est inscrit à l'article 131/11100/221010 du budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2005 en faveur du financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 26 septembre 2005 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par la Députation permanente ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;  
Décide

**Article 1er** Trois adjudications publiques seront organisées en vue d'attribuer les marchés relatifs aux lots 1 (assainissement général et parachèvements), 2 (électricité) et 3 (chauffage et ventilation) des travaux de réhabilitation des locaux du bâtiment occupé par l'Administration Centrale Provinciale, estimés respectivement à 891.608,78, 749.930,00 et 286.410,00 € hors T.V.A.

**Article 2** Les cahiers spéciaux des charges et les plans fixant les conditions de ces marchés sont approuvés.

**Article 3** Expédition de la présente résolution sera transmise à M. le Ministre de la Région wallonne chargé des Pouvoirs locaux, Direction générale des Pouvoirs locaux, rue Van Opré, 91 à 5000 JAMBES/NAMUR, en vue de l'obtention des subsides

En séance à Liège, le 21 octobre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

**LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE MAJORITAIRE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/01)**

**LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE MINORITAIRE  
(DOCUMENT 05-06/02)**

**LE TOURISME  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
(DOCUMENT 05-06/15)**

M. le Président informe l'Assemblée que la discussion générale sur ces trois dossiers sera ouverte le lundi 24 octobre en présence de M. Julien MESTREZ, Député permanent.

**COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE DE EAUX (C.I.L.E.) ET SERVICES. PROMOTION. INITIATIVES . EN PROVINCE DE LIEGE (S.P.I. +)  
MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN ONKELINX  
(DOCUMENT 05-06/28)**

De la tribune, Mme Nicole DAHNER, fait rapport sur ce point au nom de la 1<sup>ière</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter à l'unanimité le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante

**résolution n° 1**

Vu le Décret du 5 décembre 1996 du Conseil Régional Wallon relatif aux intercommunales wallonnes



*Vu sa résolution antérieure n° 11 du 31 mai 2001 portant désignation des candidats administrateurs et commissaires en application de l'article 18 du même décret au sein de l'Association intercommunale « Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+ ) » et ce, suite au renouvellement du Conseil provincial de Liège issu des élections provinciales du 8 octobre 2000.*

*Attendu que M. Alain ONKELINX, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat d'administrateur représentant la Province au sein de ladite société ;*

*Vu les propositions formulées de M. Gérard GEORGES, Chef de groupe ;*

*Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;*

*Vu les Statuts de ladite Société;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.*

*Sur proposition de la Députation permanente;*

**DÉCIDE:**

**Article 1.** – *La modification suivante est à apporter à la résolution du Conseil provincial n° 11 du 31 mai 2001, portant désignation des candidats administrateurs représentant la Province au sein des Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+)*

*- Mme Chantal BAJOME, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de candidat administrateur en lieu et place de M. Alain ONKELINX, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial*

**Article 2.** - *La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature et prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.*

**Article 3.** - *La présente résolution sera notifiée*  
*- à l'intéressée, pour lui servir de titre,*  
*- à la Société, pour disposition.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*La Greffière provinciale,*

*Marianne LONHAY*

*Le Président,*

*Jean-Claude MEURENS*

### **Résolution n° 2**

*Vu le Décret du 5 décembre 1996 du Conseil Régional Wallon relatif aux intercommunales wallonnes*

*Vu sa résolution n° 7 du 13 novembre 2000 portant désignation, en application de l'article 14 dudit décret, des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires représentant la Province au sein de l'Association intercommunale liégeoise des eaux (C.I.L.E.) ;*

*Attendu que M. Alain ONKELINX, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat de délégué représentant la Province aux Assemblées générales de ladite société ;*

*Vu la proposition formulée par M. Gérard GEORGES, Chef de groupe ;*

*Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;*

*Vu les Statuts de ladite Société;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.*

*Sur proposition de la Députation permanente;*

**DÉCIDE:**

**Article 1.** – *La modification suivante est à apporter à la résolution n° 7 du Conseil provincial du 13 novembre 2000, portant désignation des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires au sein de l'Association intercommunale liégeoise des eaux (C.I.L.E.)*

- *Mme Chantal BAJOMEE, Conseillère provinciale, est désignée, en qualité de représentant de la Province aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires en lieu et place de M. Alain ONKELINX, Conseiller provincial démissionnaire.*

**Article 2.** *Lorsqu'une délibération a été prise par le Conseil provincial, les délégués rapportent la décision telle quelle à l'Assemblée générale, à l'exception toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes annuels et le vote de la décharge aux administrateurs, commissaires et commissaires-réviseurs. Dans ces cas, ils rapportent la proportion des votes intervenus au sein du Conseil provincial.*

*Enfin, à défaut de délibération du Conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à la Province.*

**Article 3.-** *La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature et prendra cours lors de la prochaine assemblée générale.*

**Article 4.-** *La présente résolution sera notifiée à l'intéressée, pour lui servir de titre à la Société, pour disposition.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005*

*La Greffière provinciale,*

*Marianne LONHAY*

*Le Président,*

*Jean-Claude MEURENS*

<b>BUDGET 2005 – 3<sup>ÈME</sup> SÉRIE DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (DOCUMENT 05-06/22)</b>
--

*De la tribune, Mme Nicole STASSEN fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.*

*Votent POUR : les groupe PS et MR*

*S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP et ECOLO*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

## PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2005 ;

Attendu que l'évolution des dépenses inhérentes au fonctionnement de certains services requiert l'ajustement des crédits fixés initialement ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu le Décret de la Région Wallonne en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, notamment en ses articles 16 § 2, 1<sup>o</sup>, 4 et 17, § 2 à 4 ;

Sur proposition de la Députation permanente ;

### **A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>**: Des crédits de dépenses du budget de la Province de Liège de 2005 totalisant 2.657.010 € au budget ordinaire sont transférés, de certains articles à d'autres, conformément aux tableaux ci-après :

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>D.O personnel</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/900001	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	250.000,00	200.000,00	450.000,00
	<b><u>Autorités provinciales</u></b>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/620200	Traitements des Députés permanents	651.560,00	12.500,00	664.060,00
101/620300	Indemnités aux Président, Vice-présidents et Secrétaires du Conseil provincial	77.650,00	2.900,00	80.550,00
101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	45.380,00	32.500,00	77.880,00
101/623310	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour des agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du conseil provincial	6.000,00	5.000,00	11.000,00
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/624110	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	2.000.000,00	194.050,00	2.194.050,00
104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	164.350,00	14.350,00-	150.000,00
	<i>Bureau des relations extérieures</i>			
104/620000	Rémunérations	184.820,00	11.500,00	196.320,00
104/621000	Allocations sociales directes	16.000,00	5.000,00-	11.000,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	33.120,00	2.000,00	35.120,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/620000	Rémunérations	647.620,00	44.990,00	692.610,00
104/621000	Allocations sociales directes	47.430,00	8.000,00-	39.430,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	112.130,00	10.000,00	122.130,00
104/625000	Abonnements sociaux	1.660,00	500,00	2.160,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/620000	Rémunérations	8.729.010,00	18.000,00	8.747.010,00
131/621000	Allocations sociales directes	543.210,00	24.700,00-	518.510,00
131/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.411.120,00	31.500,00	1.442.620,00
131/625000	Abonnements sociaux	15.350,00	5.000,00	20.350,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/620000	Rémunérations	6.125.900,00	30.000,00	6.155.900,00
137/621000	Allocations sociales directes	425.810,00	43.000,00-	382.810,00
137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	943.190,00	20.000,00	963.190,00
137/625000	Abonnements sociaux	4.770,00	1.200,00	5.970,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/620000	Rémunérations	1.191.640,00	10.000,00	1.201.640,00
138/621000	Allocations sociales directes	98.470,00	22.000,00-	76.470,00
138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	196.340,00	8.000,00-	188.340,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/620000	Rémunérations	684.210,00	2.000,00-	682.210,00
139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	158.510,00	1.000,00-	157.510,00
	<b><u>Sécurité et ordre public</u></b>			
	<i>Police</i>			
331/628010	Remboursements de traitements	82.400,00	22.580,00	104.980,00
	<b><u>Communications routières</u></b>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/620000	Rémunérations	2.924.990,00	33.300,00-	2.891.690,00
420/621000	Allocations sociales directes	196.050,00	27.300,00-	168.750,00
420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	439.000,00	3.800,00-	435.200,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/620000	Rémunérations	657.440,00	28.800,00	686.240,00
530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	113.820,00	4.700,00	118.520,00
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/620000	Rémunérations	2.272.890,00	39.100,00	2.311.990,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/620000	Rémunérations	1.359.120,00	20.400,00-	1.338.720,00
621/621000	Allocations sociales directes	80.260,00	3.800,00-	76.460,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	231.350,00	1.650,00-	229.700,00
	<i>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</i>			
621/620000	Rémunérations	33.800,00	45.900,00	79.700,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	6.400,00	16.000,00	22.400,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/620000	Rémunérations	384.670,00	19.200,00-	365.470,00
621/621000	Allocations sociales directes	28.570,00	7.400,00-	21.170,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	59.270,00	6.680,00-	52.590,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/620000	Rémunérations	2.306.070,00	144.000,00	2.450.070,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	385.650,00	21.440,00	407.090,00
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/620000	Rémunérations	192.480,00	61.200,00	253.680,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	55.520,00	4.900,00-	50.620,00
	<i>Espace Tremplin</i>			
701/620000	Rémunérations	170.000,00	7.600,00	177.600,00
701/621000	Allocations sociales directes	7.600,00	4.600,00-	3.000,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	29.900,00	3.800,00	33.700,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/620000	Rémunérations	3.957.940,00	10.350,00	3.968.290,00
706/621000	Allocations sociales directes	130.590,00	600,00-	129.990,00
706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	218.370,00	2.860,00	221.230,00
	<i>Internats</i>			
708/620000	Rémunérations	2.568.630,00	90.900,00	2.659.530,00
708/621000	Allocations sociales directes	103.590,00	6.400,00-	97.190,00
708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	404.810,00	51.500,00	456.310,00
708/625000	Abonnements sociaux	400,00	500,00	900,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/620000	Rémunérations	4.843.290,00	41.470,00-	4.801.820,00
732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	445.430,00	12.120,00-	433.310,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/620000	Rémunérations	63.296.410,00	13.600,00	63.310.010,00
735/621000	Allocations sociales directes	2.313.110,00	5.930,00-	2.307.180,00
735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.295.020,00	18.800,00	4.313.820,00
735/625000	Abonnements sociaux	24.640,00	4.000,00	28.640,00
735/628010	Remboursements de traitements	166.420,00	88.748,00	255.168,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/620000	Rémunérations	7.742.820,00	19.550,00-	7.723.270,00
736/621000	Allocations sociales directes	257.550,00	3.200,00-	254.350,00
736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.043.960,00	2.060,00-	1.041.900,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/620000	Rémunérations	28.633.390,00	433.800,00-	28.199.590,00
741/621000	Allocations sociales directes	853.350,00	9.670,00-	843.680,00
741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.135.510,00	72.590,00-	2.062.920,00
741/625000	Abonnements sociaux	7.070,00	2.100,00	9.170,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/620000	Rémunérations	1.787.350,00	12.125,00-	1.775.225,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/620000	Rémunérations	2.660.610,00	18.490,00-	2.642.120,00
752/621000	Allocations sociales directes	107.550,00	4.500,00-	103.050,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	287.260,00	5.070,00-	282.190,00
	<i>Institut médico-pédagogique de Micheroux</i>			
752/620000	Rémunérations	670.650,00	17.380,00	688.030,00
752/621000	Allocations sociales directes	40.740,00	2.700,00-	38.040,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	134.210,00	1.700,00	135.910,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/620000	Rémunérations	1.159.380,00	26.170,00-	1.133.210,00
	<b><u>Complexes de délassement</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/620000	Rémunérations	2.009.280,00	238.500,00-	1.770.780,00
760/621000	Allocations sociales directes	106.950,00	12.500,00-	94.450,00
760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	373.170,00	58.000,00-	315.170,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/620000	Rémunérations	1.127.460,00	58.020,00	1.185.480,00
761/625000	Abonnements sociaux	200,00	1.400,00	1.600,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/620000	Rémunérations	2.637.050,00	115.645,00	2.752.695,00
762/621000	Allocations sociales directes	159.870,00	4.900,00-	154.970,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	425.560,00	38.950,00	464.510,00
	<i>Services des affaires culturelles - Médiathèque</i>			
762/620000	Rémunérations	748.170,00	7.400,00	755.570,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	120.420,00	5.060,00-	115.360,00
762/625000	Abonnements sociaux	1.350,00	1.200,00	2.550,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/620000	Rémunérations	596.320,00	63.325,00	659.645,00
763/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	103.190,00	4.370,00	107.560,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/620000	Rémunérations	3.172.180,00	82.650,00-	3.089.530,00
767/621000	Allocations sociales directes	156.950,00	5.830,00-	151.120,00
767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	397.620,00	69.600,00	467.220,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/620000	Rémunérations	1.391.510,00	103.520,00	1.495.030,00
764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	247.470,00	3.400,00	250.870,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/620000	Rémunérations	1.402.430,00	106.800,00	1.509.230,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	210.760,00	23.570,00	234.330,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/620000	Rémunérations	304.900,00	22.200,00	327.100,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	46.010,00	3.800,00	49.810,00
	<i>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</i>			
771/620000	Rémunérations	36.050,00	11.850,00-	24.200,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1,00	6.360,00	6.361,00
771/625000	Abonnements sociaux	0,00	100,00	100,00
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Maison du social</i>			
840/620000	Rémunérations	911.630,00	45.500,00	957.130,00
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	186.420,00	3.650,00-	182.770,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/620000	Rémunérations	1.651.440,00	25.400,00	1.676.840,00
870/621000	Allocations sociales directes	107.210,00	1.310,00-	105.900,00
870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	268.690,00	6.880,00	275.570,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/620000	Rémunérations	9.284.790,00	398.200,00-	8.886.590,00
871/621000	Allocations sociales directes	510.890,00	17.300,00-	493.590,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.659.010,00	93.830,00-	1.565.180,00
871/625000	Abonnements sociaux	6.280,00	1.200,00	7.480,00
	<i>Observatoire de la santé</i>			
871/620000	Rémunérations	81.010,00	28.400,00	109.410,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	15.890,00	5.080,00	20.970,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/620000	Rémunérations	11.435.150,00	273.700,00	11.708.850,00
872/621000	Allocations sociales directes	688.690,00	15.000,00-	673.690,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.145.830,00	6.650,00-	2.139.180,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/620000	Rémunérations	4.513.000,00	608.800,00-	3.904.200,00
872/621000	Allocations sociales directes	298.400,00	58.200,00-	240.200,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	808.600,00	73.800,00-	734.800,00
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/621000	Allocations sociales directes	11.030,00	1.060,00-	9.970,00
	<b>Total D.O personnel</b>	<b>217.431.381,00</b>	<b>289.597,00-</b>	<b>217.141.784,00</b>
	<b><u>D.O fonctionnement</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/900002	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	300.000,00	116.182,00	416.182,00
	<b><u>Autorités provinciales</u></b>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/613300	Fonctionnement des bâtiments	87.700,00	11.000,00	98.700,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	55.000,00	10.000,00	65.000,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00	1.600,00	5.600,00
106/613200	Fonctionnement technique	214.365,00	45.000,00	259.365,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/613300	Fonctionnement des bâtiments	324.100,00	50.000,00	374.100,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/613300	Fonctionnement des bâtiments	79.300,00	10.300,00	89.600,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/613400	Frais d'usage des véhicules provinciaux	4.000,00	1.000,00	5.000,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/611000	Frais de déplacement et de séjour	44.300,00	4.550,00	48.850,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/611000	Frais de déplacement et de séjour	9.500,00	3.650,00	13.150,00
732/613400	Frais d'usage des véhicules provinciaux	27.700,00	2.000,00	29.700,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/611000	Frais de déplacement et de séjour	41.500,00	3.770,00	45.270,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Services des affaires culturelles - Médiathèque</i>			
762/613200	Fonctionnement technique	162.000,00	6.000,00	168.000,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/613806	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente en vue de l'organisation d'expositions exceptionnelles	89.000,00	16.000,00-	73.000,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.300,00	1.000,00	2.300,00
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Ctre d'inf. pour le respect de l'enfance et de l'adolescence</i>			
835/613000	Frais de fonctionnement	6.395,00	6.395,00-	0,00
	<i>Maison du social</i>			
840/613100	Fonctionnement administratif	225.848,00	6.395,00	232.243,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	12.300,00	7.000,00	19.300,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/611000	Frais de déplacement et de séjour	28.100,00	4.000,00	32.100,00
	<b>Total D.O fonctionnement</b>	<b>1.716.408,00</b>	<b>261.052,00</b>	<b>1.977.460,00</b>
	<b><u>D.O transferts</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Internats</i>			
708/642050	Remboursements de redevances d'internat	45.000,00	6.000,00	51.000,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	980.477,00	16.000,00	996.477,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	168.770,00	6.545,00	175.315,00
	<b>Total D.O transferts</b>	<b>1.194.247,00</b>	<b>28.545,00</b>	<b>1.222.792,00</b>

## TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX..PROPRE
3ieme série de transfert budgétaire	289.597,00-	261.052,00	28.545,00	0,00	0,00

**Article 2.** - La présente résolution sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

En sa séance à Liège, le      octobre 2005.

Par le conseil :

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY.

Jean-Claude MEURENS.



*De la tribune, Mme Pascale DAMSEAUX fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.*

*Votent POUR : les groupe PS et MR*

*S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP et ECOLO*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

## PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2005 ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu le Décret de la Région Wallonne en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, notamment en ses articles 16 § 2, 1<sup>o</sup>, 4 et 17, § 2 à 4 ;

Sur proposition de la Députation permanente ;

### A R R E T E :

**Article 1er.**- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2005 .

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
000/097900/04	Boni présumé des années antérieures	12.267.973,37	12.267.973,37-	0,00
000/790100/04	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	0,00	8.795.559,08	8.795.559,08
040/701001/04	Droits en instance estimés	0,00	16.251.325,00	16.251.325,00
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>12.267.973,37</b>	<b>12.778.910,71</b>	<b>25.046.884,08</b>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>R.O prestations</u></b>			
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/742100	Remboursements de cotisations patronales à la sécurité sociale dans le cadre de l'arrêté royal du 23 juillet 1993 "Plan Plus Un"	25,00	25,00-	0,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	0,00	160,00	160,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut médico-pédagogique de Micheroux</i>			
752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	0,00	25,00	25,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	0,00	1,00	1,00
	<b>Total R.O prestations</b>	<b>25,00</b>	<b>161,00</b>	<b>186,00</b>
	<b><u>R.O transferts</u></b>			
	<b><u>Fonds</u></b>			
	<i>Fonds</i>			
026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	0,00	2.641.494,00	2.641.494,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/740025	Intervention du Fonds de garantie	55.700,00	11.080,00-	44.620,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/740041	Subventions pour fonctionnement	35.000,00	65.000,00	100.000,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/740045	Subventions pour fournitures classiques	25,00	25,00-	0,00
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/740020	Subventions de la Région wallonne	0,00	1,00	1,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/740011	Remboursement cotisations patronales	25.000,00	40.000,00	65.000,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	0,00	18.675,00	18.675,00
764/754000	Remboursement d'intérêts d'emprunts subsidiés	66.400,00	10.020,00-	56.380,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	1,00	45.049,00	45.050,00
872/754000	Remboursement d'intérêts d'emprunts subsidiés	1,00	25.039,00	25.040,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	0,00	72.460,00	72.460,00
872/754000	Remboursement d'intérêts d'emprunts subsidiés	88.110,00	32.870,00	120.980,00
	<b>Total R.O transferts</b>	<b>270.237,00</b>	<b>2.919.463,00</b>	<b>3.189.700,00</b>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662001/04	<p><b>DEPENSES</b></p> <p><b>EXERCICES ANTERIEURS</b></p> <p>Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire</p>	1.150.000,00	600.000,00	1.750.000,00
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>1.150.000,00</b>	<b>600.000,00</b>	<b>1.750.000,00</b>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<p><b><u>DEPENSES</u></b></p> <p><b><u>Prélèvement sur BO - dépense</u></b></p> <p><b><u>Prélèvements</u></b></p> <p><i>Prélèvements</i></p>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	9.400.000,00	5.900.000,00	15.300.000,00
060/681010	Prélèvement pour le service extraordinaire, en vue de l'acquisition de matériel à mettre à la disposition des services d'incendie, dans le cadre des partenariats avec la Région wallonne	2.877.372,00	509.256,00-	2.368.116,00
	<b>Total Prélèvement sur BO - dépense</b>	<b>12.277.372,00</b>	<b>5.390.744,00</b>	<b>17.668.116,00</b>
	<p><b><u>D.O fonctionnement</u></b></p> <p><b><u>Général</u></b></p> <p><i>Dépenses générales</i></p>			
000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	0,00	400.000,00	400.000,00
	<p><b><u>Services généraux</u></b></p> <p><i>Service informatique central</i></p>			
139/613601	Informatisation des services provinciaux	2.223.645,00	287.539,00-	1.936.106,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>DEPENSES</b>			
	<b>Enseignement : Affaires générales</b>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement	0,00	156.618,00	156.618,00
	<b>Total D.O fonctionnement</b>	<b>2.223.645,00</b>	<b>269.079,00</b>	<b>2.492.724,00</b>
	<b>D.O dette</b>			
	<b>Général</b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/900004	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	0,00	36.000,00	36.000,00
	<b>Dette générale</b>			
	<i>Dette générale</i>			
010/650010	Intérêts d'emprunts	570.640,00	93.490,00-	477.150,00
	<b>Administration générale</b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/430030	Remboursements d'emprunts	520.580,00	23.450,00	544.030,00
104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	3.881.333,00	3.881.333,00	7.762.666,00
104/650010	Intérêts d'emprunts	58.350,00	8.020,00-	50.330,00
104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	1.400.000,00	420.000,00-	980.000,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/650010	Intérêts d'emprunts	19.250,00	830,00-	18.420,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/430030	Remboursements d'emprunts	9.250,00	18.300,00	27.550,00
106/650010	Intérêts d'emprunts	328.940,00	251.280,00-	77.660,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/650010	Intérêts d'emprunts	60.270,00	35.380,00-	24.890,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/650010	Intérêts d'emprunts	20.620,00	5.980,00-	14.640,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/430030	Remboursements d'emprunts	384.640,00	8.600,00-	376.040,00
137/650010	Intérêts d'emprunts	106.690,00	17.720,00-	88.970,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/650010	Intérêts d'emprunts	4.220,00	500,00-	3.720,00
	<b><u>Communications routières</u></b>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/650010	Intérêts d'emprunts	34.230,00	5.070,00-	29.160,00
	<i>Voirie</i>			
421/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge d'autorités supérieures)	40.470,00	210,00	40.680,00
421/650010	Intérêts d'emprunts	53.250,00	12.150,00-	41.100,00
421/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	13.280,00	520,00-	12.760,00
	<b><u>Voies navigables - Hydraulique</u></b>			
	<i>Hydraulique</i>			
482/430030	Remboursements d'emprunts	258.100,00	280,00	258.380,00
482/650010	Intérêts d'emprunts	112.900,00	5.010,00	117.910,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	409.490,00	2.160,00	411.650,00
530/650010	Intérêts d'emprunts	192.560,00	24.590,00-	167.970,00
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	294.470,00	29.920,00-	264.550,00
530/650047	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	50.000,00	35.930,00-	14.070,00
	<i>Électricité</i>			
552/430034	Remboursements d'emprunts pour souscription statutaire SOCOLIE	1.188.320,00	37.650,00	1.225.970,00
552/650018	Intérêts d'emprunts souscription statutaire SOCOLIE	296.270,00	53.650,00-	242.620,00
552/650020	Intérêts d'emprunts pour la souscription au capital A de l'association liégeoise d'électricité	418.860,00	43.350,00-	375.510,00
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/430030	Remboursements d'emprunts	186.150,00	23.910,00	210.060,00
560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	233.700,00	410,00	234.110,00
560/650010	Intérêts d'emprunts	131.790,00	35.440,00-	96.350,00
560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	159.820,00	8.650,00	168.470,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/650010	Intérêts d'emprunts	39.050,00	12.990,00-	26.060,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/650010	Intérêts d'emprunts	13.430,00	5.530,00-	7.900,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/650010	Intérêts d'emprunts	57.610,00	39.070,00-	18.540,00
	<i>Prêts d'études</i>			
703/430030	Remboursements d'emprunts	132.560,00	11.400,00	143.960,00
703/650010	Intérêts d'emprunts	18.940,00	8.870,00-	10.070,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/430030	Remboursements d'emprunts	26.500,00	7.220,00	33.720,00
706/650010	Intérêts d'emprunts	21.490,00	160,00-	21.330,00
	<i>Internats</i>			
708/430030	Remboursements d'emprunts	362.450,00	1.400,00	363.850,00
708/650010	Intérêts d'emprunts	148.740,00	20.680,00-	128.060,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/650010	Intérêts d'emprunts	25.990,00	2.380,00-	23.610,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/430030	Remboursements d'emprunts	2.159.730,00	45.620,00	2.205.350,00
735/650010	Intérêts d'emprunts	816.400,00	118.370,00-	698.030,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/430030	Remboursements d'emprunts	82.700,00	4.350,00	87.050,00
736/650010	Intérêts d'emprunts	44.200,00	2.650,00-	41.550,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/430030	Remboursements d'emprunts	699.000,00	25.160,00	724.160,00
741/650010	Intérêts d'emprunts	529.820,00	52.820,00-	477.000,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/650010	Intérêts d'emprunts	5.310,00	690,00-	4.620,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/430030	Remboursements d'emprunts	69.210,00	70,00	69.280,00
752/650010	Intérêts d'emprunts	24.470,00	4.370,00-	20.100,00
	<b><u>Complexes de délasserment</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/430030	Remboursements d'emprunts	68.870,00	90,00	68.960,00
760/650010	Intérêts d'emprunts	94.930,00	25.030,00-	69.900,00
	<b><u>Jennesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/430030	Remboursements d'emprunts	147.340,00	60,00	147.400,00
761/650010	Intérêts d'emprunts	22.290,00	1.460,00-	20.830,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/650010	Intérêts d'emprunts	60.150,00	14.940,00-	45.210,00
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/650010	Intérêts d'emprunts	19.000,00	17.960,00-	1.040,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/650010	Intérêts d'emprunts	2.980,00	2.160,00-	820,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/650010	Intérêts d'emprunts	2.000,00	1.350,00-	650,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	68.480,00	1.430,00-	67.050,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Piste d'apprentissage cycliste</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	9.180,00	540,00-	8.640,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge d'autorités supérieures)	0,00	18.675,00	18.675,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	4.020,00	2.900,00-	1.120,00
764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	66.400,00	10.020,00-	56.380,00
	<i>Circuit de Spa-Francorchamps</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	14.250,00	10.240,00-	4.010,00
	<i>Centre de formation de tennis de table</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	30.120,00	21.650,00-	8.470,00
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/650010	Intérêts d'emprunts	23.450,00	8.350,00	31.800,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	15.080,00	6.980,00	22.060,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	69.020,00	38.360,00-	30.660,00
	<i>Église Saint-Antoine</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	39.900,00	8.400,00	48.300,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	20.570,00	3.030,00	23.600,00
	<i>Musée Tchantchès</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	13.060,00	210,00	13.270,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	8.440,00	1.720,00-	6.720,00
	<i>Édifices classés</i>			
773/430030	Remboursements d'emprunts	91.140,00	170,00	91.310,00
773/650010	Intérêts d'emprunts	91.920,00	25.990,00-	65.930,00
	<b><u>Cultes et laïcité</u></b>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/430030	Remboursements d'emprunts	80.370,00	2.970,00	83.340,00
790/650010	Intérêts d'emprunts	132.580,00	75.010,00-	57.570,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Maison du social</i>			
840/650010	Intérêts d'emprunts	5.970,00	200,00-	5.770,00
	<i>La famille</i>			
844/430030	Remboursements d'emprunts	181.350,00	250,00-	181.100,00
844/650010	Intérêts d'emprunts	30.810,00	7.560,00-	23.250,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/430030	Remboursements d'emprunts	171.450,00	27.090,00	198.540,00
870/650010	Intérêts d'emprunts	110.880,00	27.770,00-	83.110,00
	<i>Santé</i>			
871/650010	Intérêts d'emprunts	27.750,00	27.750,00-	0,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/650010	Intérêts d'emprunts	74.900,00	28.270,00-	46.630,00
	<i>Complexe provincial de Magnée et CHR de la Citadelle</i>			
872/430042	Remboursements d'emprunts couvrant le remboursement à la Société de leasing, de financement et d'économies d'énergie de solde restant dû de l'avance gagée pour la souscription du capital A du CHR de la Citadelle	250.740,00	1.450,00-	249.290,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	11.270,00	1.240,00-	10.030,00
872/650022	Intérêts d'emprunts couvrant la participation financière au capital B du CHR de la Citadelle	4.580,00	870,00-	3.710,00
872/650023	Intérêts d'emprunts à contracter couvrant le remboursement à la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie de solde restant dû de l'avance gagée pour la souscription au capital A du CHR de la Citadelle	16.450,00	1.720,00-	14.730,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	458.590,00	17.030,00	475.620,00
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge d'autorités supérieures)	115.540,00	1.830,00-	113.710,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	245.610,00	42.150,00-	203.460,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	45.900,00	3.740,00-	42.160,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	145.122,00	77.012,00-	68.110,00
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge d'autorités supérieures)	44.375,00	675,00	45.050,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	40.308,00	1.512,00	41.820,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	24.318,00	722,00	25.040,00
872/653060	Indemnités de remplacement	0,00	1,00	1,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	0,00	62.980,00	62.980,00
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge d'autorités supérieures)	0,00	72.460,00	72.460,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	103.760,00	103.760,00-	0,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	88.110,00	32.870,00	120.980,00
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	453.810,00	2.660,00-	451.150,00
877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	224.820,00	42.000,00-	182.820,00
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/650010	Intérêts d'emprunts	7.690,00	2.380,00-	5.310,00
	<b><u>Logement et aménagement du territoire</u></b>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	1.000,00	7.420,00	8.420,00
922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.310.250,00	81.830,00	3.392.080,00
922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.082.430,00	204.840,00-	877.590,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
922/650044	<p><b>DEPENSES</b></p> <p>Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social</p>	39.920,00	23.250,00-	16.670,00
	<b>Total D.O dette</b>	<b>25.229.286,00</b>	<b>2.283.646,00</b>	<b>27.512.932,00</b>

## I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	46.230.588,00	292.267.493,00	12.747.140,00	351.245.221,00	12.267.973,37	0,00	363.513.194,37
1ere série de modification budgétaire	35.150,00	315.278,00	0,00	350.428,00	1.320.747,16	0,00	1.671.175,16
2ieme série de modification budgétaire	285.502,00-	204.835,00	0,00	80.667,00-	0,00	0,00	80.667,00-
3ieme série de modification budgétaire	161,00	2.919.463,00	0,00	2.919.624,00	12.778.910,71	0,00	15.698.534,71
TOTAUX	45.980.397,00	295.707.069,00	12.747.140,00	354.434.606,00	26.367.631,24	0,00	380.802.237,24

## II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	258.503.723,00	38.850.876,00	21.828.303,00	29.030.680,00	348.213.582,00	1.000.000,00	11.877.372,00	361.090.954,00
1ere série de transfert budgétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modification budgétaire	630.000,00	1.426.488,00	27.842,00	0,00	2.084.330,00	0,00	0,00	2.084.330,00
2ieme série de transfert budgétaire	128.881,00	537.408,00-	338.527,00	0,00	70.000,00-	70.000,00	0,00	0,00
2ieme série de modification budgétaire	2,00	15.469,00-	93.900,00	174.832,00	253.265,00	228.392,00	400.000,00	881.657,00
3ieme série de transfert budgétaire	289.597,00-	261.052,00	28.545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modification budgétaire	0,00	269.079,00	0,00	2.283.646,00	2.552.725,00	600.000,00	5.390.744,00	8.543.469,00
TOTAUX	258.973.009,00	40.254.618,00	22.317.117,00	31.489.158,00	353.033.902,00	1.898.392,00	17.668.116,00	372.600.410,00

**BONI du Budget ORDINAIRE :**

8.201.827,24

# RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

## Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	351.514.982,00	2.919.624,00	354.434.606,00
II. Recettes des exercices antérieurs	13.588.720,53	12.778.910,71	26.367.631,24
<b>Recettes totales</b>	<b>365.103.702,53</b>	<b>15.698.534,71</b>	<b>380.802.237,24</b>

## Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	362.758.549,00	7.943.469,00	370.702.018,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.298.392,00	600.000,00	1.898.392,00
<b>Dépenses totales</b>	<b>364.056.941,00</b>	<b>8.543.469,00</b>	<b>372.600.410,00</b>

Article 2- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2005, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

**RECETTES:** 380.802.237,24

**DEPENSES:** 372.600.410,00

**BONI:** **8.201.827,24**

Article 3- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2005

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
000/097910/04	Boni présumé des années antérieures	68.400,14	68.400,14-	0,00
106/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	2.670.742,00	2.670.742,00
131/170111/04	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	0,00	1.406.860,00	1.406.860,00
484/170114/04	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	0,00	582.376,00	582.376,00
530/170177/04	Emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	0,00	1.250.000,00	1.250.000,00
703/170151/04	Emprunts pour prêts d'études	0,00	177.077,00	177.077,00
741/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	1.397.328,00	1.397.328,00
760/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	1.980.000,00	1.980.000,00
764/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	814.734,00	814.734,00
764/170175/04	Emprunt couvrant la participation provinciale à l'Intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps	0,00	379.219,00	379.219,00
771/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	2.647.145,00	2.647.145,00
771/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	250.000,00	250.000,00
773/170130/04	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	0,00	315.667,00	315.667,00
844/170152/04	Emprunts pour prêts aux jeunes ménages	0,00	52.052,00	52.052,00
870/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	240.919,00	240.919,00
871/170120/04	Emprunts pour équipement	0,00	768.499,00	768.499,00
922/170153/04	Emprunt couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	0,00	1.022.685,00	1.022.685,00
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>68.400,14</b>	<b>15.886.902,86</b>	<b>15.955.303,00</b>

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Prélèvement sur BO - recette</u></b>			
	<b><u>Prélèvements</u></b>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	9.400.000,00	5.900.000,00	15.300.000,00
060/781010	Prélèvement du budget ordinaire, en vue de l'acquisition de matériel à mettre à disposition des services d'incendie, en partenariat avec la Région wallonne	2.877.372,00	509.256,00-	2.368.116,00
	<b>Total Prélèvement sur BO - recette</b>	<b>12.277.372,00</b>	<b>5.390.744,00</b>	<b>17.668.116,00</b>
	<b><u>R.E transferts</u></b>			
	<b><u>Complexes de déassement</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1,00	1,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/151420	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	97.007,00	85.000,00	182.007,00
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1.775.270,00	1.775.270,00
771/151500	Subsides européens pour travaux	0,00	682.796,00	682.796,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1,00	1,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1,00	1,00
	<b>Total R.E transferts</b>	<b>97.007,00</b>	<b>2.543.069,00</b>	<b>2.640.076,00</b>
	<b><u>R.E dette</u></b>			
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/170110	Emprunts pour travaux	60.000,00	60.000,00-	0,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Prêts d'études</i>			
703/170151	Emprunts pour prêts d'études	100.000,00	100.000,00	200.000,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/170110	Emprunts pour travaux	49.000,00	49.000,00-	0,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/170110	Emprunts pour travaux	3.576.580,00	80.000,00	3.656.580,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/170110	Emprunts pour travaux	75.000,00	75.000,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
871/170120	<p><b><u>RECETTES</u></b></p> <p><b><u>Soins de santé</u></b></p> <p><i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i></p> <p>Emprunts pour équipement</p>	718.500,00	530.000,00-	188.500,00
	<b>Total R.E dette</b>	<b>4.579.080,00</b>	<b>534.000,00-</b>	<b>4.045.080,00</b>

### Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/691010/04	<p><b>DEPENSES</b></p> <p><b>EXERCICES ANTERIEURS</b></p> <p>Résultat négatif d'exercices antérieurs - SE</p>	0,00	22.014.288,39	22.014.288,39
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>0,00</b>	<b>22.014.288,39</b>	<b>22.014.288,39</b>



## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>D.E transferts</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/642190	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	<b>Total D.E transferts</b>	<b>0,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>
	<b><u>D.E investissements</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	125.000,00	50.000,00	175.000,00
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/230000	Machines, matériel - acquisition	1.175.000,00	72.000,00	1.247.000,00
104/240000	Mobilier - acquisition	1.545.000,00	50.000,00	1.595.000,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Service informatique central</i>			
139/231000	Matériel informatique - acquisition	2.000.000,00	287.539,00	2.287.539,00
	<b><u>Sécurité et ordre public</u></b>			
	<i>Services régionaux d'incendie</i>			
351/230000	Machines, matériel - acquisition	2.877.372,00	509.256,00-	2.368.116,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/244200	Equipement didactique - acquisition	700.000,00	156.618,00-	543.382,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.576.580,00	80.000,00	3.656.580,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/221000	Constructions - acquisition	0,00	8.200,00	8.200,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/230000	Machines, matériel - acquisition	718.500,00	530.000,00-	188.500,00
	<b>Total D.E investissements</b>	<b>12.717.452,00</b>	<b>648.135,00-</b>	<b>12.069.317,00</b>
	<b><u>D.E dette</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Prêts d'études</i>			
703/292100	Prêts d'études	100.000,00	100.000,00	200.000,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/170109	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	0,00	1.485.265,00	1.485.265,00
	<b>Total D.E dette</b>	<b>100.000,00</b>	<b>1.585.265,00</b>	<b>1.685.265,00</b>

## I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERT	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	4.670.346,00	65.551,00	16.577.319,00	21.313.216,00	68.400,14	11.877.372,00	33.258.988,14
1ere série de modification budgétaire	347.007,00	0,00	5.145.290,00	5.492.297,00	0,00	0,00	5.492.297,00
2ieme série de modification budgétaire	69.999,00-	0,00	651.579,00	581.580,00	0,00	400.000,00	981.580,00
3ieme série de modification budgétaire	2.543.069,00	0,00	534.000,00-	2.009.069,00	15.886.902,86	5.390.744,00	23.286.715,86
<b>TOTAUX</b>	7.490.423,00	65.551,00	21.840.188,00	29.396.162,00	15.955.303,00	17.668.116,00	63.019.581,00

## II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERT	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	4.471.252,00	25.379.955,00	2.820.100,00	32.671.307,00	250.000,00	0,00	32.921.307,00
1ere série de transfert budgétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modification budgétaire	1.810.000,00	3.793.290,00	0,00	5.603.290,00	0,00	0,00	5.603.290,00
2ieme série de transfert budgétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modification budgétaire	12.400,00	535.177,00	470.025,00	1.017.602,00	150.000,00	0,00	1.167.602,00
3ieme série de transfert budgétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modification budgétaire	100.000,00	648.135,00-	1.585.265,00	1.037.130,00	22.014.288,39	0,00	23.051.418,39
<b>TOTAUX</b>	6.393.652,00	29.060.287,00	4.875.390,00	40.329.329,00	22.414.288,39	0,00	62.743.617,39

**BONI du Budget EXTRAORDINAIRE :** 275.963,61

# RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

## Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	39.664.465,00	7.399.813,00	47.064.278,00
II. Recettes des exercices antérieurs	68.400,14	15.886.902,86	15.955.303,00
<b>Recettes totales</b>	<b>39.732.865,14</b>	<b>23.286.715,86</b>	<b>63.019.581,00</b>

## Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	39.292.199,00	1.037.130,00	40.329.329,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	400.000,00	22.014.288,39	22.414.288,39
<b>Dépenses totales</b>	<b>39.692.199,00</b>	<b>23.051.418,39</b>	<b>62.743.617,39</b>

Article 4- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2005, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

**RECETTES:** 63.019.581,00

**DEPENSES:** 62.743.617,39

**BONI:** 275.963,61

Article 5- La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

Par le Conseil:

En séance à Liège, le

La Greffière provinciale,

Le Président,

MARIANNE LONHAY

JEAN-CLAUDE MEURENS

**BUDGET 2005 – 4<sup>ÈME</sup> SÉRIE D'EMPRUNTS**  
**(DOCUMENT 05-06/24)**

De la tribune, M. Jean-Marie COLLETTE fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.*

*Votent POUR : les groupe PS et MR*

*S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP et ECOLO*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2005 ;*

*Vu sa résolution de ce jour relative à une troisième série de modifications budgétaires concernant notamment le service extraordinaire ;*

*Attendu que des dépenses totalisant un montant de 40.729.329,00 € sont inscrites au service extraordinaire ;*

*Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;*

*Vu l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution des articles 18 et 21, § 1er, de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Vu la résolution du 25 octobre 2004 arrêtant les règles de valorisation inhérentes au bilan de départ et les règles d'amortissement, en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2001 précité ;*

*Vu le décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;*

*Vu le décret de la Région wallonne du 1er avril 1999 ;*

*Sur la proposition de la Députation permanente,*

**ARRETE :**

*Article 1er : Les emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au projet de budget pour 2005 sont conclus ou modifiés, en diminution globale de 534.000,00 €, suivant les montants et objets détaillés ci-dessous :*

*n° 4 : suppression de 60.000 € pour travaux à exécuter au Château d'Harzé ;*

*n° 8 : porté de 100.000 € à 200.000 € pour l'octroi de prêts d'études ;*

*n° 12 : suppression de 49.000 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement secondaire de Promotion Sociale ;*

*n° 13: porté de 3.576.580 € à 3.656.580 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement supérieur non universitaire de plein exercice ;*

n° 14: suppression de 75.000,00 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement supérieur de Promotion Sociale ;

n° 23: ramené de 718.500 € à 188.500 € pour l'équipement des Laboratoires ;

Article 2 : Les soldes restant dus des emprunts sont remboursés anticipativement pour le 31 décembre 2005 :

- à I.N.G. Belgique S.A. : 17.874,85 € pour les contrats n° 43, 44 et 54 ;

- à Dexia Banque : 1.467.389,18 € pour les contrats n° 5473, 5481, 5482, 5483, 5484, 5485, 5486 et 5487.

Article 3 : La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

En séance à Liège, le 21 octobre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

<b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2004 DES FONDS PROVENANT DES LEGS (DOCUMENT 05-06/25)</b>
---

De la tribune, Mme Nicole STASSEN fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence le Conseil adopte les résolutions suivantes

**RESOLUTION n° 1**

Vu le compte de gestion du legs Veuve DEJAER rendu pour l'année 2004 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 238,45 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Veuve DEJAER ».

En séance à Liège, le 21 octobre 2005.

Par le Conseil;

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 2*

*Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 42.263,29 € se répartissant comme suit :*

*25.596,43 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Sanatorium ») ;*

*17.623,99 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Dispensaires »).*

*DECIDE d'affecter à partir de l'année 2004 les revenus dudit legs (compte « Sanatorium) au Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux suite à la fusion du Centre Princesse Astrid de La Gleize, conformément à la convention approuvée par le Conseil provincial le 18 décembre 2003.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 3*

*Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 11.476,94 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».*



*DECIDE d'affecter à partir de l'année 2004 les revenus dudit legs au Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux suite à la fusion du Centre Princesse Astrid de La Gleize, conformément à la convention approuvée par le Conseil provincial le 18 décembre 2003.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 4*

*Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 2.991,67 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n°5*

*Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 3.217,60 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BONDARIU ».*

*DECIDE d'affecter à partir de l'année 2004 les revenus dudit legs au Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux suite à la fusion du Centre Princesse Astrid de La Gleize, conformément à la convention approuvée par le Conseil provincial le 18 décembre 2003.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 6*

*Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 3.394,05 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n°7*

*Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu la loi provinciale ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 413.809,51 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Fernand PETIT »*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 8*

*Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON ». rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 32.682,43 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Raymonde SIMON ».*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 9*

*Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 15.140,90 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*RESOLUTION n° 10*

*Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 47.646,62 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Mykola DYHID ».*

*DECIDE d'affecter à partir de l'année 2004 les revenus dudit legs au Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux suite à la fusion du Centre Princesse Astrid de La Gleize, conformément à la convention approuvée par le Conseil provincial le 18 décembre 2003.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*RESOLUTION n° 11*

*Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2004;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 10.247,58 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

RESOLUTION n° 12

*Vu le compte de gestion de la « Succession Fernand PETIT » rendu pour l'année 2004 ;*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

*Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;*

*Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;*

*Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2004, par un boni de 976,50 € en avoir à la Banque Dexia au nom de la « Succession Fernand PETIT »*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.**

*Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2005 est approuvé.*

**IV CLÔTURE DE LA RÉUNION.**

*M. le Président déclare close la réunion publique de ce jour.*

*L'Assemblée se sépare à 16 heures*

*Par le Conseil,*

*La Greffière provinciale,*

  
*Marianne LONHAY*

*Le Président de séance,*

  
*Abel DESMIT*  
*1<sup>ière</sup> Vice-Président*